

Auriol, le 8 décembre 2014

MAIRIE D'AURIOL
13390

Tél.: 04-42-04-70-06
Télécopie : 04-42-36-12-96
Secrétariat du Directeur
Général des Services

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2014 A 18 H 30**

Tous les membres étaient présents sauf
Monsieur BARBAROUX Guy qui était parti au point n° 07 et qui avait donné procuration à
Monsieur ROCCHIA Raymond.
Madame MOUREN Bernadette qui avait donné procuration à Madame JOURNEUX Aline.
Madame PERCIVALLE Marie-Odile qui avait donné procuration à Monsieur REVEST Jean-Luc.
Madame AL MHANA Laurence qui avait donné procuration à Madame MEAN Hélène.
Monsieur DORGNON Gérald qui avait donné procuration à Monsieur POTHIER Thierry.

* * *

Ouverture de la séance à 18 heures 40.

* * *

Monsieur REVEST Jean-Luc est nommé secrétaire de séance.

* * *

La séance est présidée par Madame Danièle GARCIA, Maire.

Madame le Maire précise que Monsieur Alain GOLEA a déposé une question orale à laquelle, il y sera répondu en fin de séance.

Madame Sandrine RAFFAELLY fait une remarque sur le rapport n° 8 et estime que ses propos n'ont pas été retranscrits fidèlement.

Madame le Maire fait remarquer à l'intéressée qu'elle aurait pu, conformément au règlement intérieur, faire la demande de rectification dans les temps soit 24 heures à l'avance. Cette remarque concerne également Monsieur Alain GOLEA qui a demandé des rectifications le matin même.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2014 est adopté par 27 voix pour (26 liste « d'Intérêt communal Agir pour Auriol », 1 liste « Auriol Vraiment à Gauche »), 6 voix contre (5 liste « Auriol Ensemble », 1 liste « Auriol Objectif 2020 »).

1°) Election des membres titulaires et suppléants du jury de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une salle de spectacles et de festivités à Auriol -
Rapporteur : Monsieur Raymond ROCCHIA, Premier adjoint.

Dans le cadre de la construction d'une salle des spectacles et des festivités à Auriol, quartier « Les Artauds », il est nécessaire, afin de retenir le maître d'œuvre afférent à cette opération, d'organiser un concours restreint sur esquisse, procédure définie aux articles 38, 70 et 74 du code des marchés publics, et de constituer un jury dont la composition est expressément prévue à l'article 24 de ce même code.

En l'espèce, au-delà de la fonction de président du jury, qui revient de droit au maire, ou à son représentant, il convient de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, ces membres faisant partie du conseil municipal et devant être élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Plus précisément et conformément au III de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il est à préciser que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Monsieur GOLEA Alain, liste « Auriol Objectif 2020 » ne prend pas part au vote.

Les listes suivantes ont été déposées :

- Liste « d'Intérêt Communal, Agir pour Auriol » :

Titulaires :

ROCCHIA Raymond
GERMAIN Jacques
MAUNIER Joséphine
DIE Claudine
AZIBI Monique

Suppléants :

SANTIAGO Jean-Antoine
REVEST Jean-Luc
REY Daniel
MOUREN Bernadette
VOLPE Michèle

- Liste « Auriol Ensemble » :

Titulaires :

BERLENCOURT Pierre

Suppléants :

ALLOUCHE Albert

- Liste « Auriol Vraiment à Gauche » :

Titulaires :

OF Eric

Suppléants :

/

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur Alain GOLEA indique qu'il n'a pas fait acte de candidature pour deux raisons :

- Le mode de calcul fait qu'il n'y a pas de possibilité d'être élu.
- Le fait d'être politiquement contre le projet

Madame Véronique MIQUELLY précise qu'elle a envoyé un mail dans l'après-midi pour que soit inversé l'ordre de ses candidats. Monsieur BERLENCOURT sera titulaire et Monsieur ALLOUCHE suppléant.

Madame le Maire lui indique que cette précision a été prise en compte pour le vote.

Le Conseil Municipal procède à l'élection, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
Nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés (S E) : 32
Quotient électoral (S E divisés par le nombre de sièges à pourvoir) : ...32... = 6,4

Ont obtenu :

. Liste "d'Intérêt Communal.AGIR POUR AURIOL" : 26 voix, soit 4 sièges (3 sièges au quotient et 1 siège au plus fort reste).

. Liste «Auriol Ensemble» : 5 voix, 1 siège (au plus fort reste).

. Liste «Auriol Vraiment à Gauche» : 1 voix (0 siège).

Sont donc élus en qualité de **membres titulaires et suppléants composant le jury de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une salle de spectacles et de festivités à Auriol**, les conseillers municipaux suivants :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
ROCCHIA Raymond	AZIBI Monique
GERMAIN Jacques	SANTIAGO Jean-Antoine
MAUNIER Joséphine	REVEST Jean-Luc
DIE Claudine	REY Daniel
BERLENCOURT Pierre	ALLOUCHE Albert

2°) Habilitation donnée à Madame le Maire pour la signature d'un permis de construire - Rapporteur : Monsieur Raymond ROCCHIA, Premier adjoint.

Sur le domaine privé communal, il est envisagé de réaliser les travaux suivants :

- **AMENAGEMENT DE LA HALTE-GARDERIE « LES PETITS MOUSSES » ET DE LA CRECHE FAMILIALE « LES NISTOUNS » AVENUE GASTON REBUFFAT.**

Conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des collectivités Territoriales, qui dispose que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune, d'ordonnancer les dépenses et de diriger les travaux communaux,

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur Alain Goléa donne lecture de sa déclaration sur les résolutions 2 et 3.

« J'ai pris connaissance ds rapports 2 et 3. Bien évidemment je ne peux que partager l'objectif d'avoir une plus grande capacité d'accueil puisqu'en septembre 2013, 41 familles n'ont pu bénéficier d'une place en collectivité, la halte-garderie n'étant ouverte que l'après-midi. Oui 90 places en crèche sont insuffisants pour les années à venir. Et il est louable de voir comment améliorer encore le déroulé des journées en crèche.

Mais là encore, il n'y a eu aucune discussion avec les élus de l'opposition sur un projet d'un montant de 368 400 euros ! Il est bon de noter que malgré la mise en place de 15 commissions municipales, il n'en existe pas concernant l'urbanisme et je demande sa création.

J'ai dû demander aux services de la mairie d'avoir un minimum d'information et je les en remercie car j'ai ainsi pu avoir la notice explicative pour le CG 13 que vous n'avez pas juger bon de nous transmettre.

Je demande que l'on profite de ces travaux pour faire un bâtiment exemplaire en terme de performance énergétique (ces prestations pouvant recevoir des subventions de l'ADEME , de la Région et note que ce n'est pas le cas dans vos demandes de subvention,

Dans ce contexte, pour les raisons indiquées, je m'abstiendrais.

Je vous demande d'annexer cette déclaration dans le PV de ce Conseil ».

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix pour (26 : « liste d'Intérêt Communal Agir.Auriol », 5 « liste Auriol Ensemble », 1 « liste Auriol Vraiment à Gauche »), 1 abstention « liste Auriol Objectif 2020 »,

Décide :

- **d'habiliter** Madame le Maire à signer un permis de construire pour l'opération de travaux précitée.

3°) Année 2014 – Demande de subvention auprès du Conseil Général 13 au titre des demandes d'aide exceptionnelle -

Rapporteur : Monsieur Raymond ROCCHIA, Premier Adjoint.

Les travaux proposés ci-dessous, pour l'année 2014, d'un montant **total HT de 307 000,00 euros, soit 368 400,00 euros TTC**, sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. L'aide espérée est de 80 % du montant hors taxes des travaux, le solde étant couvert par la récupération de la TVA et l'autofinancement ou l'emprunt.

Les travaux concernés sont les suivants :

- **AMENAGEMENT DE LA HALTE-GARDERIE « LES PETITS MOUSSES » et DE LA CRECHE FAMILIALE « LES NISTOUNS » AVENUE GASTON REBUFFAT** : Montant HT : **307 000,00 euros** (soit **368 400,00 €/TTC**).

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Voir la déclaration de Monsieur Alain GOLEA au point n° 3.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix pour (26 : « liste d'Intérêt Communal Agir.Auriol », 5 « liste Auriol Ensemble », 1 « liste Auriol Vraiment à Gauche »), 1 abstention « liste Auriol Objectif 2020 »,

Décide :

- **d'approuver** le dossier de réalisation du projet de travaux ci-dessus mentionné ainsi que le plan de financement concerné,

- **de demander** au Conseil Général 13, dans le cadre des demandes d'aide exceptionnelle, pour l'exercice 2014, une aide de 80 %.

4°) Année 2013 – Fonds Départemental d'Aide au Développement Local – Confirmation d'une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône -

Rapporteur : Monsieur Raymond ROCCHIA, Premier Adjoint.

Par délibération n° 18/2013 en date du 4 avril 2013, le conseil municipal a approuvé différents dossiers de réalisation de projets de travaux et d'acquisitions foncières ou immobilières, notamment, celui relatif à l'achat d'une grange située chemin de Saint-Pierre pour un montant de 65 000 euros.

Considérant que cette demande d'aide doit être renouvelée sur l'exercice 2014,

Considérant, par ailleurs, l'engagement de la commune de conserver le bien acquis pendant 10 ans,

Considérant, enfin, l'obligation faite à l'acquéreur, en cas de changement de destination, d'informer le Département et/ou la Région du nouveau projet affecté à l'acquisition afin qu'ils apprécient le maintien de ladite subvention,

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur Alain GOLEA précise qu'il avait voté pour en avril 2013 et qu'il votera pour cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** le plan de financement ;

- **de confirmer** la demande de subvention précitée ;

- **de demander**, ainsi, au Département des Bouches-du-Rhône l'aide la plus large possible (60 %) dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2013 ;
- **de conserver** le bien acquis pendant dix ans ;
- **d'informer**, enfin, **le Département et/ou la Région**, en cas de changement de destination, du nouveau projet affecté à l'acquisition afin qu'ils apprécient le maintien de ladite subvention.

5°) Transformation d'une zone 2 AU - Projet d'ouverture à l'Urbanisation du lieudit « Le Serre » dans le cadre de la Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune d'AURIOL -

Rapporteur : Madame Danièle GARCIA, Maire.

La Commune d'AURIOL souhaite ouvrir à l'urbanisation une zone 2 AU (Zone A Urbaniser subordonnée à une modification [...] du P.L.U.). Le secteur concerné par l'ouverture à l'Urbanisation de la Zone 2 AU est celui du lieudit « Le Serre ».

La Commune a sollicité l'assistance technique de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile afin d'élaborer cette modification.

L'ouverture de ce secteur à l'urbanisation a pour but de permettre le développement d'un ensemble bâti d'environ 80 logements comprenant 50 % de logements sociaux dans un espace situé en entrée de ville Est.

L'espace concerné par la modification représente une surface d'environ 2 hectares à proximité immédiate des voiries structurantes [accès direct à la RD 560, proximité immédiate de la bretelle d'Autoroute d'AURIOL (A520)]. Tous les réseaux sont situés en bordure de cet espace (alimentation en eau potable, réseau électrique, réseau télécom, réseau d'assainissement collectif).

Les parcelles concernées sont caractéristiques d'anciennes zones de cultures abandonnées depuis de nombreuses décennies.

Le resserrement des zones urbaines issue du P.L.U. en vigueur, conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et toutes les lois en découlant, jusqu'à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé, a abouti à l'absence d'unité foncières suffisantes en zone déjà Urbanisée pour développer des programmes relativement important d'habitat permettant de répondre aux contraintes modernes d'aménagement (proximité des voies de transport (RD 560/RD45/A520), développement d'un modèle urbain économe d'espace mais permettant de maintenir un aspect naturel, équilibre des fonctionnalités avec la présence des équipements sportifs (secteur des Artauds à 150 m), associatifs (secteur des Artauds à 150 m), scolaires (secteur des Artauds à 150 m) et économique (Zone du Pujol à 200 m) à proximité de la zone concernée, proximité du noyau villageois (le secteur se situe à 1 km à pieds de la Place du Village).

L'entrée Est du Village d'AURIOL est, aujourd'hui, principalement organisée autour de l'activité économique, éducative et de loisirs. L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU du « Serre » permettra d'ajouter à ces fonctionnalités, la fonctionnalité résidentielle, tout en restant dans le périmètre de l'agglomération.

Cette ouverture à l'urbanisation s'inscrit parfaitement dans les objectifs posés par le Schéma de Cohérence Territorial (S.Co.T.) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).

La modification du P.L.U., pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur concerné, se fera bien entendue avec l'objectif de garder un équilibre dans le développement urbain qui y sera développé, tant en terme de densité (avec un maximum de 50 logements à l'hectare), que d'intégration (les hauteurs des bâtiments seront limités pour conserver des perspectives naturelles depuis l'ensemble des points de vu environnants).

Le projet de modification fera l'objet d'une enquête publique.

Vu la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (S.R.U.),

Vu la loi du 2 juillet 2003 dite Urbanisme et Habitat,

Vu la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi du 24 mars 2014 d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi A.L.U.R.),
Vu les articles L.110, L.121.1 et L.123-13-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Gréasque approuvé par arrêté en date du 18.12.2013,
Vu le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) en vigueur,
Vu le Plan Local d'Urbanisme d'AURIOL approuvé le 20 février 2012,
Considérant que les capacités d'urbanisation des zones déjà urbanisées de la Commune ne peuvent permettre de développer une opération de logements destinée à assurer le développement d'une fonction résidentielle moderne en mixité sociale en entrée Est du Village d'AURIOL,
Considérant que la zone d'ouverture à l'urbanisation du secteur du « Serre » répond à toutes les contraintes opérationnelles de développement d'une opération de logements en mixité sociale, permettant d'établir une mixité fonctionnelle (sportive, éducative, de loisirs et économique) avec les secteurs environnants déjà ouverts à l'urbanisation.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur Alain GOLEA donne lecture de sa déclaration.

« L'objectif du projet est selon les termes de la résolution " L'entrée Est du village est aujourd'hui principalement organisée autour de l'activité économique, éducative et de loisirs. L'ouverture à urbanisation de la zone 2 AU du "Serre" permettra d'ajouter à cette fonctionnalité , la fonctionnalité résidentielle".

Il faut savoir qu'aujourd'hui sur notre commune l'habitat individuel s'élève à plus de 70%.

Auriol ne manque pas de zones résidentielles mais de logements sociaux. Cette situation emmène la mairie à payer chaque année une amende tournant autour de 100 000€.

A l'heure actuelle la demande de logements sociaux de la part des Auriolais reste très importante et continue de se situer autour de 300. Il est donc nécessaire d'avoir une démarche volontariste non pas pour se mettre en conformité avec la loi (600 places) ce qui est très difficile à Auriol vu le contexte des lieux mais d'accéder à la demande locale.

Je regrette une fois de plus qu'il n'y ait pas une vision d'ensemble accompagnée d'une planification de comment y parvenir dans le courant de la mandature. Cela éviterait les opérations au coup par coup de modification du PLU. Car, nous avons appris l'existence de ce projet il y a seulement 8 jours. Dans la présentation du projet d'urbanisation du Serre, il y a 50% de logements privés (40) et idem en logements sociaux. J'aurai souhaité que l'objectif soit de 70% de logement sociaux et 30% de logements privés et donc . En conséquence , je m'abstiendrai.

Je vous demande d'annexer cette déclaration dans le PV de ce Conseil » Déclaration d'Alain Goléa sur la résolution 5.

L'objectif du projet est selon les termes de la résolution " L'entrée Est du village est aujourd'hui principalement organisée autour de l'activité économique, éducative et de loisirs. L'ouverture à urbanisation de la zone 2 AU du "Serre" permettra d'ajouter à cette fonctionnalité , la fonctionnalité résidentielle".

Il faut savoir qu'aujourd'hui sur notre commune l'habitat individuel s'élève à plus de 70%.

Auriol ne manque pas de zones résidentielles mais de logements sociaux. Cette situation emmène la mairie à payer chaque année une amende tournant autour de 100 000€.

A l'heure actuelle la demande de logements sociaux de la part des Auriolais reste très importante et continue de se situer autour de 300. Il est donc nécessaire d'avoir une démarche volontariste non pas pour se mettre en conformité avec la loi (600 places) ce qui est très difficile à Auriol vu le contexte des lieux mais d'accéder à la demande locale.

Je regrette une fois de plus qu'il n'y ait pas une vision d'ensemble accompagnée d'une planification de comment y parvenir dans le courant de la mandature. Cela éviterait les opérations au coup par coup de modification du PLU. Car, nous avons appris l'existence de ce projet il y a seulement 8 jours. Dans la présentation du projet d'urbanisation du Serre, il y a 50% de logements privés (40) et idem en logements sociaux. J'aurai souhaité que l'objectif soit de 70% de logement sociaux et 30% de logements privés et donc . En conséquence , je m'abstiendrai.

Je vous demande d'annexer cette déclaration dans le PV de ce Conseil ».

Madame Véronique MIQUELLY précise qu'il s'agit d'un projet cohérent et raisonnable et que la commune a besoin de logements.

Madame le Maire fait remarquer à Monsieur Alain GOLEA que, lors de la réunion d'urbanisme, il avait approuvé le projet et qu'il s'abstient aujourd'hui.

Monsieur Alain GOLEA fait observer qu'il faudrait avoir une démarche plus volontariste pour rattraper le retard.

Madame le Maire lui précise que si la Commune devait réaliser les 600 logements manquants, cela engendrerait des infrastructures supplémentaires (école, voirie, équipements sportifs...) et qu'il y a un manque de foncier disponible.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix pour (26 : « liste d'Intérêt Communal Agir.Auriol », 5 « liste Auriol Ensemble », 1 « liste Auriol Vraiment à Gauche »), 1 abstention « liste Auriol Objectif 2020 »,

Décide :

- **d'ouvrir à l'urbanisation le secteur dit du « Serre »**, actuellement inscrit en zone 2 AU du Plan Local d'Urbanisme, afin de permettre le développement d'une zone d'habitat en mixité sociale à l'entrée Est de l'agglomération du village d'AURIOL.

6°) Contrat de délégation de service public conclu avec Léo Lagrange Méditerranée – Avenant n° 6 -

Rapporteur : Madame MEAN Hélène, Adjointe à l'enseignement, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Commune d'Auriol a confié l'exploitation des services publics de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Petits Loups » et de l'Espace Jeunes « Stéphan Auzié » à l'Association « Léo Lagrange Animation PACA ».

Par délibération n° 104/2012 en date du 10 décembre 2012, le conseil municipal a donné son autorisation au changement de cocontractant pour l'exécution de ce contrat, l'association « Etablissement Régional Léo Lagrange Méditerranée » étant substituée à l'association « Etablissement Léo Lagrange Animation PACA » visée à l'article 1^{er} dudit contrat.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a modifié les horaires scolaires portant la fin des cours à 15 H 45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et incluant une matinée de classe supplémentaire le mercredi de 8 H 30 à 11 H 30.

Aujourd'hui, considérant ces nouveaux rythmes scolaires, il convient d'établir un nouvel avenant n° 6 au contrat cité en objet concernant :

- a) La modification des horaires d'ouverture de l'ALSH enfant « les petits loups » pour tenir compte de l'ouverture des écoles le mercredi matin.
- b) L'ouverture dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) de 4 nouveaux ALSH sur les écoles ci-dessous nommées donnant lieu à l'obtention d'un agrément par la DDCS :
 - Ecole Louis Aragon
 - Ecole Claire Dauphin
 - Ecole Jules Ferry
 - Ecole Jean Rostand
- c) L'accompagnement des enfants par des animateurs Léo Lagrange dans le transport scolaire organisé par l'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile entre les écoles et la cité de la Jeunesse sise au Château de la Bardeline le mercredi à 11 H 30.
- d) La modification des missions du délégataire avec la mise en place, dans le cadre des NAP d'activités de loisirs, culturelles, sportives et de citoyenneté de 11 H 30 à 13 H 30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis dans les 4 écoles uniquement pour les publics élémentaires avec l'appui d'associations et d'agents de la commune.

- e) La modification de l'organigramme fonctionnel de la structure mission d'animation Léo Lagrange pour répondre aux nouveaux besoins.
- f) La modification du montant de la participation financière de la commune pour financer les NAP qui seront gratuites pour les parents.
- g) La possibilité, pour un motif d'intérêt général invoqué par la commune, de mettre fin avant le terme du contrat à l'une des missions confiées à Léo Lagrange.

Vu la commission municipale de l'enseignement, en date du 15 octobre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public, en date du 20 octobre 2014,

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Madame Véronique MIQUELLY donne lecture de sa déclaration.

« Lors de la commission enseignement de mercredi dernier, nous vous avons interpellée sur cette démarche financière et nous tenons à ce que notre intervention soit bien écrite sur le procès-verbal du conseil municipal. En effet, la commune est engagée avec Léo Lagrange sur une délégation de service public après un appel d'offre pour un marché de 300 mille euros. La convention que nous allons signer ce soir dépasse le contrat initial de plus de 30%. Il faudra ajouter au contrat initial de 300 mille euros la somme de 100 mille euros. La question que l'on se pose et que l'on vous a posée c'est ne devrait-on pas passer par un nouvel appel d'offre aujourd'hui, conformément au code des marchés publics ?

Votre réponse évasive nous porte à penser qu'il n'y a aucune instruction officielle qui a été donnée à ce sujet par le gouvernement, notamment pour accompagner les communes dans la mise en place de la réforme et des ajustements possibles qui tiendraient compte des contrats existants.

De ce fait, nous nous abstenons sur cette délibération. »

Monsieur Alain GOLEA aurait souhaité inverser l'ordre des délibérations.

Madame le Maire indique qu'elle a privilégié l'intérêt des enfants face à l'urgence de mettre en place cette nouvelle réglementation sur les rythmes scolaires. Elle précise que d'autres communes, dans le Var, ont fait la même opération et que le Préfet l'a accepté. Elle est surprise par l'attitude de Madame MIQUELLY car, lors de la réunion la commission municipale de DSP, monsieur BERLANCOURT a, lui, émis un avis favorable à ce projet.

Monsieur Jacques GERMAIN fait remarquer que c'est la modification des rythmes scolaires le mercredi qui a entraîné la modification de la DSP, il y a un lien direct.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour (26 : « liste d'Intérêt Communal Agir.Auriol », 1 « liste Auriol Vraiment à Gauche »), 6 abstentions (5 « liste Auriol Ensemble » et 1 « liste Auriol Objectif 2020 »),

Décide :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 6 pris à cet effet,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer l'avenant n° 6 concerné, lequel prendra effet le 1^{er} novembre 2014.

7°) Rythmes scolaires - Approbation du projet éducatif territorial (PEDT) – Habilitation donnée à Madame le Maire pour sa signature -

Rapporteur : Monsieur Jacques GERMAIN, Adjoint aux Sports et à la Vie Associative.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, le choix a été effectué, dans notre commune, de s'inscrire dans l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

Après un long travail de concertation, notamment, avec les parents d'élèves, les enseignants, les services de l'état, le tissu associatif, le PEDT d'Auriol vient d'être validé, le 10 octobre 2014, par le comité de pilotage spécialement créé pour son élaboration et son suivi.

Ce PEDT a pour objectifs :

- Assurer la continuité éducative et viser la réussite scolaire ;
- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement ;
- Développer le savoir vivre ensemble pour faire de la commune un territoire solidaire et respectueux.

Vu le code de l'éducation, article L 551-1,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires,

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu la circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires,

Vu la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 10 octobre 2014,

Vu la commission municipale de l'enseignement en date du 15 octobre 2014,

Considérant qu'il convient d'approuver ledit PEDT et d'autoriser Madame le Maire à le signer,

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur Éric OF indique qu'il a eu en commission des réponses à ses questions. Il s'interroge sur le renouvellement du fond d'amorçage pour les années à venir. Il fait remarquer qu'il est très important d'assurer un suivi de ces activités.

Monsieur Alain GOLEA donne lecture d'une déclaration ci-dessous annexée :

« Personnellement, je suis favorable à cette réforme qui vise à mieux respecter les rythmes d'apprentissage et de repos des enfants, en instaurant une semaine organisée sur 9 demi-journées, avec un allègement de la journée d'enseignement et la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires, sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

En tant qu'élu et j'en ai fait l'une de grandes priorités lors de la campagne municipale du mois de mars dernier. J'ai même proposé que compte tenu de notre situation financière délicate, le budget municipal ne vote pas de la construction d'une nouvelle salle des Fêtes qui coûtera plus 4,5 millions d'euros dont à minima 1,5 million et demi d'euros aux Auriolais en investissement et la totalité des frais de fonctionnement mais affecte tous les moyens financiers nécessaires à la réussite scolaire de nos enfants par le versement spécifique d'une somme de 150 000 euros pour le PEDT.

Concernant la réforme des rythmes scolaires et leur application en cette rentrée 2014, elle vient en délibération ce jour. Promesse nous avait été faite par vous, Mme le Maire, d'une large concertation au niveau du Conseil municipal sur ce sujet particulièrement important pour notre commune. Cela restera une promesse non tenue, puisque cela s'est limitée à une seule réunion dans le cadre de la mise en place de la commission de l'enseignement il y a 6 jours. Le constat est simple : je considère qu'en tant qu'élu et ce malgré mes demandes réitérées similaires à celle faite par les autres élus de l'opposition, ceux du groupe Auriol ensemble, il n'y a eu aucune concertation, mais au contraire un refus de nous associer.

A ce Conseil il est d'ailleurs incroyable que la délibération 6 : un avenant modifiant très substantiellement le contrat de délégation de service public à Léo Lagrange (100 000 euros sur 300 000 euros) passe avant la délibération 7 qui est le débat principal, la question de base à savoir quel PEDT voulons nous à Auriol ?

Je viens de le dire, le travail en commun en amont avec nous élus de l'opposition, n'a pas été fait pendant plus de 6 mois.

Le document remis en commission le 15/10 ne contient pas les documents nécessaires, en particulier le détail des nouvelles activités périscolaires.

Plusieurs questions sur le document même se posent mais ce n'est pas en heure et demie que l'on peut tout aborder, débattre, proposer, amender quand tout est bouclé !

Dans ces conditions, je ne suis pas en capacité d'émettre un vote motivé sur le PEDT et je le regrette vivement. J'aurais pu éventuellement le faire si, comme vous dites Mme le Maire, il y avait eu une large concertation avec les parents d'élèves et les enseignants. N'ayant pas pu le constater, je ne saurais prendre cette assertion pour argent comptant d'autant que les retours que j'en ai ne vont pas dans ce sens. Loin s'en faut !

Je ne participerai donc pas au vote de la délibération 7 et me suis abstenu sur la délibération 6.

Mais l'important pour moi se situe devant nous, maintenant que le PEDT existe. Devant d'abord dans l'intérêt des enfants, de tous les enfants puisque pour le moment seul sont concernés les élèves des classes élémentaires.

Dans l'intérêt des enseignants comme des personnels communaux Elles sont possibles et souhaitables !

J'en cite quelques unes :

=> proposer la mise en place d'une partie des NAP (nouvelles activités périscolaires) se déroulent après 15h45 : pour les enfants qui restent le soir, cela reste une alternative plus qu'intéressante face à de la garderie pure qui génère de l'ennui et finalement encore plus de fatigue.

=> voir comment recenser les avis des enfants directement ou indirectement (via les parents)

=> les formations des ATSEM et autres personnels communaux:

Pour ce faire ainsi que je l'ai dit en commission, je reformule ma demande de mise en place d'un comité de suivi se réunissant régulièrement au sein duquel siègeront les diverses représentations des élus d'opposition. A défaut c'est de siéger au sein de l'actuel comité de pilotage.

Les enfants doivent être encore plus au cœur du dispositif. Et donc la mairie doit rester ouverte et à l'écoute des enfants malgré le désengagement de l'État! »

Madame Véronique MIQUELLY donne lecture d'une déclaration ci-dessous annexée :

« Mme le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons reçu une invitation pour la première commission de l'enseignement qui s'est tenue mercredi dernier. C'est aussi avec beaucoup d'attention que nous avons lu le Projet éducatif territorial que vous nous présentez ce soir. Je dirais « enfin » vous nous présentez un projet pour la commune, pour répondre à la réforme des rythmes scolaires dont on parle déjà depuis presque deux ans, et qui s'est mise en place depuis cette rentrée de septembre.

Mais à y voir d'un peu plus près, on constate malheureusement qu'il n'y a encore que du vent, des phrases creuses. Vous nous avez même parlé de « philosophie » en commission de l'enseignement....

Alors comme nous n'avons pas été élus pour philosopher, avec Mme Raffaely, nous avons posé un certain nombre de questions pour avoir des précisions sur la mise en pratique concrète de ce PEDT. D'abord, et on a exprimé notre étonnement lors de la commission enseignement, vous avez laissé carte blanche à Léo Lagrange pour élaborer le PEDT, avec des orientations qui sont les leurs. Mais ça c'est votre choix.

Ensuite, dans le document que vous nous présentez, il n'y a aucune information sur ce que font les élèves dans les groupes scolaires. Alors encore une fois ce n'est pas une critique sur le fond, nous ne remettons pas en question les activités que vous avez choisies, d'ailleurs nous aurions bien du mal à le faire puisque nous ne les connaissons pas. Non, ce que nous critiquons c'est la forme. Nous n'avons, à aucun moment, été associés à cette réflexion. Nous n'avons, à aucun moment, été sollicités pour élaborer ce PEDT. Il y est même question d'un « comité de pilotage », mais nous n'en faisons malheureusement pas partie. Et ce n'est pas faute de ne pas vous avoir interpellée Mme le Maire à ce sujet. A plusieurs reprises nous vous avons demandé d'être associés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Mais nous avons été complètement écartés de la réflexion.

Nous sommes bien entendu favorables à la mise en place d'un PEDT, c'est d'ailleurs un projet que nous avons développé lors de la campagne des municipales. Mais nous réunir en commission enseignement 5 jours avant le conseil municipal, pour nous présenter le PEDT tout ficelé en avant-première cela n'a aucun intérêt.

Vous nous avez fait perdre notre temps. Ou vous nous dites clairement : nous n'avons pas envie de vous associer à ce travail, et on prendra acte, ou alors vous nous intégrez dès le départ au projet et là on vous donnera un avis.

C'est pour cette raison que nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération. »

Madame le Maire fait remarquer que peu d'élus sont favorables à cette réglementation sur les rythmes scolaires.

Monsieur Jacques GERMAIN fait remarquer que la concertation s'est faite avec les parents d'élèves et que, même les élus de la majorité ont laissé les discussions s'engager avec les techniciens, pour ne pas gêner l'expression. Il y a eu cependant dans un comité de pilotage qui a géré le montage du dossier et qui sera consulté pour le suivi et l'évaluation. Il y aura ensuite des recadrages si nécessaire du PEDT qui débouchera sur des projets pédagogiques ce qui n'est pas la même chose.

Madame le Maire précise qu'elle n'était pas tenue de présenter en conseil le PEDT et qu'elle a souhaité le faire par soucis de transparence.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Les cinq élus de la liste « Auriol Ensemble » et l'élu de la liste « Auriol Objectif 2020 » ne participent pas au vote.

Par 27 voix pour (26 : « liste d'Intérêt Communal. Agir pour Auriol » et 1 « Auriol Vraiment à Gauche »),

Décide :

- **d'approuver** le Projet Educatif Territorial (PEDT), lequel concerne la période 2014-2017 ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer ledit PEDT.

8°) Modification du règlement des garderies périscolaires et des études surveillées -

Rapporteur : Madame MEAN Hélène Adjointe aux affaires scolaires.

Vu la délibération n° 82/2014 en date du 3 juillet 2014 modifiant le règlement des garderies périscolaires et des études surveillées, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ;

Considérant qu'il convient d'apporter deux nouvelles modifications audit règlement en rajoutant au **II - FONCTIONNEMENT** :

➤ *Page 2 pour l'école maternelle :*

« **Temps ludique :**

Horaires : 15h45/16h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Le pointage et la surveillance des élèves sont assurés par du personnel municipal. L'inscription se fait en début d'année auprès de l'école. Les parents ne peuvent pas récupérer leurs enfants avant 16h30 ». Il s'agit d'un service gratuit pour les familles.

➤ *Page 3 pour l'école élémentaire/études surveillées :*

« Décomposition du temps d'études surveillées :

15h45/16h00 : temps de récréation : possibilité pour les parents de récupérer leurs enfants.

16h00/16h30 : Temps d'études en classe : impossibilité pour les parents de récupérer leurs enfants pendant cette période ». Il s'agit d'un service gratuit pour les familles.

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Madame Véronique MIQUELLY fait remarquer que les parents paient, désormais, à partir de 16 h 30. Le coût repose sur les familles.

Monsieur Guy BARBAROUX donne procuration à Monsieur Raymond ROCCHIA.

Monsieur Alain GOLEA précise qu'il votera contre.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour (26 : « liste d'Intérêt Communal Agir.Auriol », 1 « liste Auriol Vraiment à Gauche »), 5 abstentions « liste Auriol Ensemble » et 1 voix contre « liste Auriol Objectif 2020 »,

Décide :

- **de modifier** le règlement des garderies périscolaires et des études surveillées ainsi que précisé ci-dessus afin de préciser :
 - . pour les élèves de l'école maternelle, les horaires du temps ludique avec les heures de sorties,
 - . et, pour les élèves de l'école élémentaire, la décomposition du temps d'études surveillées.

9°) Activités piscine pour les écoles primaires de la commune - Convention de location du centre Aquagem de Gémenos – Habilitation donnée à Madame le Maire pour sa signature - Rapporteur : Madame MEAN Hélène, Adjointe à l'enseignement, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Afin de permettre aux enfants scolarisés sur les quatre écoles primaires (Cours Préparatoires) de la commune de bénéficier de cours de natation,

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur Éric OF fait remarquer qu'il est difficile d'obtenir des créneaux piscine.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** le projet de convention de location du bassin sportif de GEMENOS pour l'organisation des activités de la natation scolaire,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer la convention concernée.

10°) Salles municipales d'Auriol - Nouvelles tarifications -

Rapporteur : Monsieur GERMAIN Jacques, Adjoint aux Sports et à la Vie Associative.

Par délibération n° 43/2009 du 30 mars 2009, le conseil municipal a prévu, pour les utilisateurs des salles municipales d'Auriol, les tarifs suivants pour la location en appliquant une modulation dans la tarification tenant compte de la domiciliation :

- salle des fêtes rue Marius Pascau :
 - . Résidants sur Auriol : 350 €,
 - . Extérieurs à Auriol : 500 €.
- salle des fêtes Moulin-de-Redon :
 - . Résidants sur Auriol : 160 €,
 - . Extérieurs à Auriol : 200 €.

Considérant le bien-fondé d'une augmentation desdits tarifs eu égard à la valorisation financière des salles concernées,

Considérant qu'il convient de revoir ces tarifs, et de maintenir la modulation dans la tarification tenant compte de la domiciliation :

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Monsieur Alain GOLEA fait remarquer que peu de personnes ont occupé les lieux, il s'interroge sur l'augmentation de ces tarifs en pourcentage en fonction de lieux différents.

Madame le Maire indique qu'en 2009, les locations avaient été, sous évaluées et depuis pas réactualisées, avec toute les augmentations de l'énergie, ces augmentations sont largement justifiées.

Monsieur Albert ALLOUCHE pose la question de l'utilisation du jardin du château Saint-Pierre.

Madame le Maire indique qu'il y a 15 jours, une manifestation a été organisée dans les jardins du Château Saint-Pierre avec des bénévoles qui aident régulièrement la Commune et qui fêtaient un anniversaire de mariage.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs des salles précitées ainsi que suit :

- salle des fêtes rue Marius Pascau :
 - . Résidants sur Auriol : 400 €,
 - . Extérieurs à Auriol : 600 €.
- salle des fêtes Moulin-de-Redon :
 - . Résidants sur Auriol : 200 €,
 - . Extérieurs à Auriol : 300 €.

11°) Rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération « du Pays d'Aubagne et de l'Etoile » –

Rapporteur : Madame GARCIA Danièle, Maire.

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose entre autres, que le rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale doit être transmis aux maires des communes membres et que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique,

Vu le rapport de la Communauté d'Agglomération PAE 2013 (ci-joint) – soumis à l'appréciation des membres du Conseil Municipal,

La parole est donnée aux conseillers municipaux.

Madame le Maire reprend compétences par compétences en synthétisant pour l'année 2013.

Economie - Madame GIRAUD intervient sur la délégation qu'elle avait en 2013 :

La communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile dont fait partie AURIOL comme 11 autres communes Aubagne, Belcodène, Cadolive, Cuges les Pins, la Bouilladisse, la Destrousse La Penne sur Huveaune, Peypin, Roquevaire, St Savournin et Saint Zacharie, est porteuse d'actions et de projets en matière de développement économique, emploi, formation, insertion avec un réseau de partenaires spécialisés dans ce domaine.

2013 a été marquée par la réalisation de deux projets phare : l'ouverture de l'espace ressources La Boussole, et la 4^{ème} journée de l'Entreprise.

Pour accueillir et accompagner les créateurs et les chefs d'entreprises, l'Agglo dispose d'un pôle création d'entreprises avec des outils adaptés aux besoins des porteurs de projet.

- en 2013 le nombre d'établissements a augmenté de 3 % de 8 959 à 9 258.
- 299 structures ont été créées, baisse par rapport à l'année précédente. Les créations se sont faites sous le régime des auto-entrepreneurs.
- Malgré cette baisse depuis 2009, on peut constater que notre territoire a su maintenir son rythme dans la création et le maintien de l'emploi

Parmi ces outils, on peut citer :

- La gestion des deux pépinières d'entreprises : la ferme de Napollon et la pépinière des Paluds à Aubagne Une capacité d'hébergement de 310 m² de bureaux 1600 m² d'ateliers pour 26 entreprises hébergées et plus de 60 emplois.
- En 2013, 60 porteurs de projets de création d'entreprises qui ont été accueillis.

- Dans l'accompagnement des entreprises, on peut aussi parler des conseils spécialisés individualisés aux entreprises dans la mise en œuvre de leur stratégie, pour connaître les nouvelles législations, pour la recherche de financements, dans la mise en place de la démarche d'écologie industrielle
- Bien sûr, l'Agglo s'appuie et travaille avec l'ensemble des partenaires locaux et soutient financièrement certains : PACI, la couveuse d'entreprises Cosens, l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) le réseau régional de pépinières d'entreprises REPERE, le réseau Entreprendre. Elle a mis à disposition des locaux, à la pépinière de Napollon par la signature d'une convention pour le CRA (Cédants et repreneurs d'affaires) pour la tenue de permanences pour les chefs d'entreprises désireux de céder ou de transmettre leurs entreprises et les repreneurs. Des conventions d'objectifs ont été passées avec les trois associations d'entreprises du territoire (les Paluds, Alpha, Napollon) afin de formaliser et de renforcer les partenariats entre elles et la collectivité.
- et les animations 2013, comme la 4^{ème} édition de la journée d'entreprise que je vous ai indiquée en introduction. Journée qui remporte toujours autant de succès avec beaucoup de visiteurs qui viennent rencontrer et découvrir les centaines d'entreprises exposantes du territoire et les 50 partenaires présents et envisager pour certains des projets communs. A l'occasion de cette journée, il y a eu le lancement de la charte entreprise avec une soixantaine d'entreprises et parallèlement, il y a eu la nouvelle version de l'annuaire des entreprises en ligne sur le site de l'Agglo.

En matière d'emploi, de formation et d'insertion, la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile participe activement à la mise en place d'actions sur son territoire.

D'ailleurs, c'est dans ce cadre-là que s'est tenu à Auriol à l'école Jean Rostand, les rendez-vous pour l'emploi le 10 avril 2013 portant sur les métiers de l'hôtellerie, la restauration et le tourisme. Cet événement réunissait des professionnels de ce secteur qui faisaient découvrir et informer sur leurs métiers le public venu nombreux. Les demandeurs d'emploi, les salariés, les jeunes pouvaient avoir connaissance des opportunités et des conditions d'accès à ces professions.

Etaient également présents pour accompagner le public des organismes de formation, des écoles hôtelières, le CIO, Pôle emploi, la Mission Locale, la Cité des Métiers, l'Office du tourisme intercommunal.

L'Agglo apporte son soutien financier aux organismes de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique comme Jardilien, association oeuvrant pour le développement du lien social par le biais de jardins d'insertion, L'Université de Provence dans le cadre du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires), l'ADEF Association départementale d'étude et de formation métiers de la céramique et cap gestion des déchets et propreté urbaine. La ML qui accompagne nos jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle (en 2013, 262 jeunes auriolais étaient en lien avec la ML 219 ont été reçus en entretien individuel par un conseiller, 118 ont accédé à un emploi (CDD, CDI), 27 emplois d'avenir, 41 en contrat d'alternance, 50 en formation).

Donc, comme je vous l'indiquais en introduction, le 2^{ème} événement phare a été l'ouverture de la Boussole à Aubagne, avenue des Sœurs Gastine, en septembre 2013.

Ce bâtiment intercommunal accueille, oriente, salariés, entreprises, OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) demandeurs d'emploi, étudiants, diplômés dans leur parcours lié à l'emploi la formation, l'insertion, plus simplement dans la sécurisation de leur parcours professionnel.

Dans ce bâtiment, on trouve en résidence permanente la M L du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et l'ACPM (personnes bas niveaux qualifié) et 8 organismes ayant des permanences sur RDV (FONGECIF (fonds de gestion du congé individuel de formation), Avenir Emploi). C'est aussi un Centre Associé de la Cité des Métiers de Marseille.

La Boussole possède en libre accès 7 ordinateurs, 1 connexion Wi Fi, et toute la documentation nécessaire à la recherche d'une formation ou d'une qualification. En 4 mois d'ouverture, plus de 700 personnes ont franchi les portes de la Boussole

Je ne finirai pas ce rapport sans vous parler de la clause d'insertion qui permet à des personnes peu ou pas qualifiées d'avoir accès à un premier emploi.

2013 a été marquée par la fin de plusieurs chantiers importants initiés par les différentes communes comme ici l'ESPACE PLUMIER.

Je vous rappelle que dans ce marché public :

3 494 heures d'insertion étaient exigées.

4 325 heures ont été réalisées par les 9 entreprises soit 2,3 ETP équivalent temps plein.

20 salariés ont été concernés par cette clause.

Il y a la continuité de plusieurs chantiers qui introduisent cette clause réalisés par les communes de l'Agglo : le cimetière de Belcodène, la salle omnisports de Roquevaire, les vestiaires du stade de la Penne sur Huveaune.

Pour 2013 :

63 marchés suivis sur l'année,

84 709 heures de travail réalisées soit 46 ETP équivalent temps plein.

187 salariés 14 femmes.

100 entreprises accompagnées dont 22 % du territoire.

On ne peut que déplorer le peu de féminisation de cette clause mais on peut souhaiter que pour les années à venir un pourcentage plus important de femmes puissent bénéficier de cette première mise à l'emploi en étendant cette clause à d'autres métiers.

Je vous remercie de votre attention.

Tourisme : Développement du tourisme durable. Pour exemple, la rénovation de la glacière à Auriol. Projection de film sur la place de la Mairie, pour renforcer le lien d'appartenance à l'identité de notre territoire.

Relation internationale : Continuité des actions déjà engagées avec Consequela au Mali. Secteur argile marché céramique et soutien atelier Thérèse Neveu.

Transport : Gratuité des bus de l'agglo.

Urbanisme : Travaux sur le schéma de cohérence territoriale.

H.L.M. : Amélioration de l'offre de logement et du parc de logement.

Plan énergie habitat

Accessibilité.

Déchets environnement : Monsieur Robert MIECHAMP intervient :

En 2013, la politique de qualité a perduré avec notamment l'identification et la suppression de points noirs sur la commune, Le Quartier du Braou a bénéficié d'un conteneur supplémentaire tri sélectif (emballages) et un conteneur ordures ménagères enterré a été mis en place dans le centre de Moulin de Redon.

Dans d'autres quartiers la qualité a été améliorée par la pose de conteneurs et tri sélectif non enterrés, et par des aménagements effectués autour des conteneurs aériens tout cela en concertation avec les C.I.Q.

Je tiens à remercier les Services Techniques pour leur travail et Jean-Luc REVEST pour son aide.

Pour la collecte des déchets, nous avons maintenant, vous le savez, des équipes de collecte qui ne travaillent que sur Auriol, ce qui améliore considérablement le ramassage et le nettoyage des points de regroupements. Pour la collecte des encombrants sauvages, la fréquence est de plusieurs fois par semaine toujours en concertation avec les Services Techniques et depuis 2011, je vous le rappelle, nous avons une collecte d'encombrants au porte à porte une fois par semaine. En 2013 la déchèterie d'AURIOL a reçu 1917 tonnes d'encombrants, 1549 T de végétaux et 2232 T de gravats.

D'année en année, toujours en concertation avec les CIQ, nous restons vigilants et nous travaillons pour améliorer et assurer un meilleur service rendu à la population.

Pour information, la déchèterie sera fermée du 10 Novembre 2014 au 15 Février 2015. La réfection des quais sera effectuée.

En ce qui concerne notre environnement, sur la forêt communale bénéficiant du régime forestier, 9,7 hectares de coupures de combustible ont été effectués. 100% de cette coupe de bois ont été vendus à une entreprise ce qui a rapporté un peu d'argent à notre commune.

Comme toutes les années des travaux de mise en sécurité et de débroussaillage ont été effectués sur la ZAPEF des Encanaux qui a été élargie à la glacière, très belle mise en valeur en milieu forestier, site très visité.

En 2013, les demandes de subvention ont été acceptées et des études ont été lancées pour des travaux forestiers réalisés (Pour information, en 2014, d'autres travaux ont été réalisés sur la Lare (10 ha d'éclaircie forestière) et un autre chantier est en cours au Quartier du Baou.

D'autres chantiers forestiers auront lieu chaque année grâce aux études Plan de Massifs.

Pour les obligations légales de débroussaillage, 201 visites ont été effectuées afin de responsabiliser les propriétaires en milieu péri-urbain sur la problématique des incendies.

La commune d'AURIOL compte 36 kilomètres de réseau pour 2612 abonnés.

Le prix du m3 traité est de 1,6269 €, ce qui représente pour une famille auriolaise de 4 personnes un montant annuel de 195,22 € H.T.

Le volume facturé pour la commune est de 366 979 m3.

En 2013, 23 000 € ont été investis pour des travaux sur la station d'épuration et 3000 pour des travaux à la source du Clos.

Il a été acté l'extension de notre station d'épuration commune avec Saint-Zacharie en 2011 afin que sa capacité soit portée à 20 000 habitants. Les financements sont en cours. Sur l'année 2013, 2 600 000 € ont été budgétisés. En 2013, des terrains attenants ont été achetés pour une valeur de 110 000 €.

Je vous rappelle l'investissement total pour cette extension qui est de l'ordre de 5 000 000 € HT, travaux qui devraient débiter en mars 2015. L'enquête publique a eu lieu en avril début mai 2014. Le dossier sera déposé en Préfecture ce mercredi matin.

Bâtiments logistiques et systèmes d'information : Services qui arrivent en soutien.

Université temps libre (840 adhérents) : joint ces activités à celles de la Communauté d'Agglo.

Office du tourisme Interco : Assure l'accueil et l'information des touristes sur le territoire ainsi que la promotion.

Marseille Provence 2013 : importance de l'intervention de PAE – Transhumance, Trésor d'Auriol.

Monsieur Alain GOLEA donne lecture de sa déclaration.

« L'analyse du rapport d'activités de l'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile permet de resituer la place de notre ville parmi l'ensemble des communes concernées. Il fait apparaître pour Auriol de nombreuses réalisations et de lancement de projets.

On retrouve dans ce rapport les travaux faits aux Encanaux, notre bon positionnement sur l'approvisionnement bio en restauration collective, la poursuite de l'installation des conteneurs enterrés, et enfin une implication forte quant à l'assainissement non collectif.

J'ai retrouvé également le lancement du projet d'extension de la station d'épuration d'Auriol -

St Zacharie tout en regrettant qu'il ne soit pas envisagé en lieu et place du filtrage traditionnel, un système de traitement des boues à moindre impact environnemental (photo-filtration, filtres à base de pierre ponce...). Enfin pour conclure sur les opérations les plus importantes, j'ai constaté qu'Auriol a obtenu une part très importante des subventions au nom de l'amélioration de l'habitat (41%).

J'ai cependant noté que certaines communes voisines semblent être oubliées : par exemple en tant que réalisation spécifique Cadolive et Peypin ne sont citées qu'une seule fois.

Dans ce bilan important et intéressant, je tiens à signaler 3 points marquants car ils sont toujours d'actualité:

- l'importance de maintenir une politique volontariste sur les transports en commun et je pense tout particulièrement à la nécessaire ouverture de la voie de la Valdonne

- le traitement des déchets avec la question de la fermeture maintenue du centre de traitement du Mentaure à La Ciotat ce qui pose les problèmes de l'évacuation des déchets, des coûts financiers et d'une ou des solutions de remplacements. Je viens d'apprendre la fermeture pendant plus d'un trimestre de notre déchetterie va poser un vrai problème s'il y a n'y a pas de solution provisoire de remplacement. J'en profite également pour faire une légère digression sur le ramassage des déchets verts en demandant qu'Auriol bénéficie immédiatement comme Roquevaire ou les quartiers est d'Aubagne d'un service de ramassage sur simple appel téléphonique.

- la préparation active du passage en délégation de service publique du marché de l'eau pour 2016 ».

Madame le Maire indique que le traitement de l'eau ne concerne pas le rapport d'activités 2013.

Monsieur Raymond ROCCHIA donne des précisions concernant le brûlage des végétaux.

Monsieur Robert MIECHAMP indique que, s'agissant des déchets, il reçoit, avec Madame le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint, les CIQ, tous les mois, pour faire la point sur le ramassage et le traitement.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Prend acte :

- de la communication du rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération PAE - pour l'année 2013,
- de la tenue du débat y afférent.

* * *

Il est rendu compte de l'exercice de délégation du Maire découlant de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière générale :

- en matière générale n° 29-2014 et n° 30-2014,
- en matière de droit de préemption urbain et périmètres sensibles.

* * *

Madame GARCIA Danièle, Maire, donne la parole à Monsieur GOLEA Alain afin qu'il lise sa question orale reproduite ci-dessous :

« Madame le Maire,

J'ai été informé par les 2 associations auriolaises « AMAP du Moulin de Redon » et « Ecocitoyens de la vallée de l'Huveaune » d'une non inscription d'une manifestation culturelle (la projection débat du film "Il a plu sur le grand paysage") dans le bulletin « Rendez-vous à Auriol » du mois prochain.

Cette demande a été envoyée en temps et en heure à ce Service. Le refus s'est fait au motif que la manifestation n'avait pas lieu sur le territoire d'Auriol.

Or, à la relecture précise du même bulletin en ce qui concerne le mois d'octobre 2014, il apparaît que 3 activités décrites dans ce bulletin n'ont pas lieu sur le territoire communal :

- 9 octobre : Journée Coquillage à Marseillan

- 21 octobre : Sortie au Lubéron

- 21 octobre : Sortie de la journée à Saint Jean du Puy.

J'ai voulu voir s'il y avait des situations similaires auparavant et j'ai pu constater que de janvier 2013 à aujourd'hui, sur le support de communication "Rendez vous à Auriol" , plus de 35 manifestations en dehors de la commune ont été portées à connaissance du public (soit plus de 2 par mois) : Aubagne (plusieurs fois), sorties Marineland, musée de la bauxite, Salon de Provence, Camargue, Fréjus, Apt, Orgon, Marseille (plusieurs fois), Tourves, Fondation Monticelli, Tourves, Cavalaire, Apt, Noves, Méjanes, etc...

Et ce pour divers types de manifestation...

Je ne comprends donc pas pourquoi l'action proposée par les 2 associations sur Aubagne sur un sujet primordial, la défense de l'agriculture, qui nous concerne au plan communal comme au niveau de l'Agglo ne puisse être portée à la connaissance de nos concitoyens par le support d'Auriol et Vous. Et ce d'autant plus qu'il leur a été répondu qu'une information serait faite via le site internet de la ville ? Pourquoi ce distinguo? Je vous demande donc de revenir sur cette décision et de faire insérer dans le dépliant de novembre la projection du film et de m'en donner réponse par le biais de cette question orale.»

Madame le Maire précise que la question orale peut être lue par le conseiller qui la pose mais qu'elle ne donne pas lieu à débat.

Monsieur Daniel REY apporte la réponse suivante : les informations portées sur le dépliant « les rendez-vous d'Auriol » concernent des événements qui se déroulent en milieu associatif sur le territoire de la Commune et pas à l'extérieur. En l'espèce, l'information a été donnée sur le site d'Auriol.

* * *

Madame GARCIA Danièle, Maire, remercie l'Assemblée Municipale et lève la séance à vingt heures quinze minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le dix-sept décembre deux mille quatorze.

**Le Maire,
Danièle GARCIA**